



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 septembre 2020
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2020

8-11 septembre 2020

Point 12 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail » ([E/ICEF/2020/24](#)) ;

2. *Prend note avec appréciation* des informations fournies par l'UNICEF sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures qu'il a prises aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par son Bureau de l'audit interne et des investigations et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, et note avec appréciation l'accroissement de la coopération interinstitutions ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 septembre 2020).



3. *Note* les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en veillant à ce que les politiques et les procédures aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes, et à ce que les mesures proposées soient mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer à prendre des mesures pour garantir, à l'échelle du système et à tous les niveaux, une approche cohérente centrée sur les victimes, afin de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de son mandat, et de faire face au risque accru d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels pendant les mesures de riposte et de relance liées à la pandémie de COVID-19 ;

5. *Demande également* à l'UNICEF de continuer à lui faire des points réguliers sur la manière dont il prévient et combat l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels dans ses politiques, procédures et opérations à tous les niveaux, en tenant compte des recommandations issues de l'examen indépendant ;

6. *Engage* l'UNICEF à accorder le même niveau de considération à toutes les questions soulevées dans le rapport de 2019 de l'Équipe spéciale indépendante, et lui demande de souligner en particulier les mesures qu'il a prises pour appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale indépendante concernant l'abus d'autorité, dans son prochain exposé sur cette question, lors de la session annuelle de 2021 ;

7. *Prend note avec satisfaction* de la création d'une équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et demande à l'UNICEF de lui faire rapport à la session annuelle de 2021 sur les travaux de cette équipe spéciale et sur les actions qu'il a menées pour prévenir toutes les formes de discrimination, y compris le racisme et la discrimination raciale, dans ses politiques, procédures et programmes, et pour y faire face.
